



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service .Eau .Environnement.

Dossier suivi par :

Cyril MOUILLOT

Tél. : 05.49.06.89.23

cyril.mouillot@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 19 JUIN 2017

Le Préfet

à

Messieurs les Présidents des établissements
publics de coopération intercommunale

Mesdames et Messieurs les Maires

Signé

Objet : situation de l'eau dans le département des Deux-Sèvres

Le département des Deux-Sèvres est concerné depuis l'été 2016 par un très fort déficit pluviométrique. Ainsi, La faiblesse des pluies du 1^{er} septembre 2016 au 31 mai 2017 est particulièrement marquée puisque cette période constitue la seconde période la plus sèche depuis 1959, après celle de l'hiver 2004-2005.

La baisse des niveaux d'eau dans le département est particulièrement précoce en ce début d'été, que ce soit pour les rivières ou les nappes superficielles et profondes. Par ailleurs, les deux principaux ouvrages de stockage de la ressource en eau (Le Cébron et La Touche Poupard) ne se sont pas totalement rechargés au cours de cet hiver. En l'absence de précipitation, le risque de détérioration de cette situation est donc important.

J'ai été amené à prendre, dès l'automne 2016, plusieurs arrêtés restreignant les usages de l'eau sur la totalité du département, afin de préserver les ressources en eau.

Depuis le démarrage de la saison printanière d'irrigation, le 1^{er} avril 2017, j'ai pris par ailleurs plusieurs arrêtés « d'alerte » ou de « coupure » de l'irrigation, en application des arrêtés-cadres, destinés à prévenir les conséquences de sécheresse ou de pénurie d'eau.

Compte tenu de la situation météorologique actuelle, j'ai également décidé de restreindre certains usages d'eau non prioritaires, tels que le lavage des véhicules hors stations professionnelles, le lavage des bâtiments et voiries, l'alimentation des fontaines et jets d'eau sans recyclage ainsi que le remplissage des piscines. j'ai également décidé d'interdire l'arrosage des espaces publics, des terrains de sport et des potagers aux heures les plus chaudes, entre 10 heures et 19 heures. Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral qui régit ces restrictions.

La situation est régulièrement évaluée dans le cadre d'un comité de gestion de l'eau qui réunit les acteurs concernés. En cas de doute sur la situation particulière de certaines situations locales, je vous invite à prendre contact avec la DDT des Deux-Sèvres.

Si la situation le justifie et notamment si les niveaux des nappes et les débits de rivière révèlent un risque de pénurie, ces mesures de limitation des usages agricoles, domestiques et industriels seront renforcées en vue de la préservation de la ressource en eau.

Dans ce contexte, il est de la responsabilité de tous les usagers d'utiliser l'eau de manière économe et raisonnée.

Je vous invite par conséquent à sensibiliser l'ensemble des usagers, ainsi que les services techniques de votre collectivité, sur la situation afin d'adopter un comportement économe en eau en limitant les usages non prioritaires.

La mobilisation de tous les usagers doit permettre de retarder un étiage sévère susceptible de toucher tous les usages.

Je vous remercie dès à présent de votre implication dans ce sens.

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Jérôme Gutton.

Jérôme GUTTON